



Par Akli Amrouche

C'est avec une grande fierté que nous publions ce numéro anniversaire de VIES DE VILLES. Nous avons pu relever le défi de créer ce support avec seulement une petite équipe très motivée et beaucoup d'idées et de projets plein la tête. Ce binôme idées et projets mettra le temps qu'il faut mais finira bien par trouver son chemin. Notre support a la prétention de la mission qui lui échoit. Celle-ci consiste à rassembler dans ses colonnes, des chercheurs, des élus, des praticiens, des techniciens et des gestionnaires qui, chacun dans sa fonction, travaillent pour la promotion de nos villes et de notre cadre de vie. Notre démarche, reste constante ; elle se veut constructive, ouverte au débat contradictoire et résolument tournée vers l'avenir.

Cet avenir, il en était question il y a de cela quelques jours (le 14/04/2006) au siège du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, et c'est M. Chérif RAHMANI, en chef d'orchestre averti, qui annonce un événement de majeur pour cette année 2006 : C'est la sortie de la première version du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). Pour la première fois depuis l'indépendance, on nous propose d'asseoir une vision prospective globale (à l'horizon 2025) pour le développement du pays. Il s'agit là des premiers résultats d'une étude qui a duré plus de deux ans et a abouti à des scénarii, soumis volontairement aux spécialistes pour enrichissement.

Un autre événement particulièrement intéressant est la promulgation de la loi d'orientation sur la ville (loi n° 06/06 du 20/02/2006), qui dessine les bases d'une nouvelle politique de la ville.

Ces deux événements méritent toute notre attention, nous y reviendront dans nos prochaines parutions.

En cette période de l'année, nous fêtons le mois du patrimoine. C'est pour nous l'occasion d'insister sur l'urgence de se réapproprier notre culture, notre identité, notre patrimoine national à l'heure de la mondialisation où tout est dangereusement altéré par le souci du profit. Nous vous invitons amis lecteurs à ce débat renouvelé à la faveur de la nouvelle loi 98-04 (du 15/06/1998) sur la protection du patrimoine. Nous avons reçu pour ce dossier plusieurs contributions toutes intéressantes. Même en augmentant le nombre de pages, nous n'avons pu satisfaire toutes les demandes de publication ; nous avons donc décidé d'accorder une suite à ce dossier vu l'intérêt certain qu'il suscite.

Enfin, nous avons tenu à revenir, après trois ans, sur un événement tragique, celui du séisme de Boumerdès, juste pour se rappeler des erreurs flagrantes qui ont conduit à amplifier les effets de cette catastrophe. A ce propos, bien des études de stratégies, de prévention et de sensibilisation de populations sont en cours. ■

Bonne lecture.

Ils nous font confiance

